



**Préavis** municipal relatif à une demande de crédit de CHF 748'000.- pour la rénovation de la toiture et des façades du Temple

Vallorbe, le 4 décembre 2019 / SC / FM

Au Conseil communal de et à  
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Début 2018, la Municipalité avait déposé une demande de crédit de CHF 396'200.- (préavis n° 03/2018) pour l'assainissement extérieur du Temple. Les travaux envisagés prévoyaient les réfections suivantes :

|                             |            |                  |
|-----------------------------|------------|------------------|
| • échafaudages              | CHF        | 36'800.-         |
| • toiture                   | CHF        | 142'300.-        |
| • ferblanterie              | CHF        | 32'000.-         |
| • vitrages                  | CHF        | 10'000.-         |
| • façades                   | CHF        | 90'000.-         |
| • micro-gommage des pierres | CHF        | 25'500.-         |
| • électricité               | CHF        | 5'500.-          |
| • nettoyages                | CHF        | 3'600.-          |
| • honoraires                | CHF        | 15'500.-         |
| • divers et imprévus        | CHF        | 35'000.-         |
| <b>TOTAL</b>                | <b>CHF</b> | <b>396'200.-</b> |

Dans le cadre des démarches administratives entreprises avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine du Canton de Vaud (DGIP), il est apparu que la Direction des monuments et sites, après une visite sur place et une nouvelle appréciation de la situation, recommande avec insistance que les crépis actuels des façades soient piqués puis refaits à neuf. Les plates-bandes entourant le bâtiment seraient éliminées à cette occasion.

Suite à cette nouvelle détermination des services de l'Etat de Vaud, la Municipalité a demandé une mise à jour des devis et procédé à une nouvelle estimation des coûts.

La mise en place d'échafaudages "lourds" jusqu'à la hauteur des cadrans horaires incite la Municipalité à prévoir également la rénovation (sablage et peinture) du revêtement du clocher.

A titre indicatif, l'intégration d'un éclairage des façades du Temple engendrerait une dépense supplémentaire de CHF 130'000.- TTC ; une variante plus "légère", soit sans l'éclairage des vitraux, coûterait CHF 60'000.- TTC et le remplacement des projecteurs existants avec des luminaires LED, CHF 30'000.- TTC.

L'entretien des vitraux, planifié et financé via le préavis 07/12, serait effectué en parallèle avec les travaux d'assainissement des façades et la plaque retraçant l'histoire du Temple complètement rénovée.

A ce jour, CHF 11'724.- ont été dépensés pour sécuriser la toiture (remplacement de tuiles, démontage d'un chapeau de cheminée) et frais d'étude relatifs à l'estimation des coûts de l'assainissement total des façades suite à la nouvelle détermination de la DGIP.

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité retire le préavis n° 03/2018 et soumet à l'approbation du Conseil communal le présent préavis.

La nouvelle répartition des frais se présente comme suit (montants TTC) :

|   |     |          |
|---|-----|----------|
| • mise en place d'échafaudages "légers" et "lourds" | CHF | 85'000.- |
|---|-----|----------|

|  |            |                   |
|--|------------|-------------------|
| • rénovation de la toiture, y compris sous-couverture et isolation | CHF        | 168'000. –        |
| • remplacement de la ferblanterie                                  | CHF        | 42'000. –         |
| • entretien de fenêtres existantes                                 | CHF        | 20'000. –         |
| • piquage des crépis des façades                                   | CHF        | 232'000. –        |
| • peinture des façades et traitement du revêtement du clocher      | CHF        | 74'000. –         |
| • entretien des pierres  | CHF        | 10'000. –         |
| • travaux d'électricité  | CHF        | 8'000. –          |
| • entretien de la barrière sur le pourtour du Temple               | CHF        | 14'000. –         |
| • nettoyages   | CHF        | 5'000. –          |
| • honoraires   | CHF        | 30'000. –         |
| • divers et imprévus   | CHF        | 60'000. –         |
| <b>TOTAL (TTC)</b>   | <b>CHF</b> | <b>748'000. –</b> |

Au vu de la complexité des travaux et compte tenu des éventuels aléas atmosphériques, les travaux seraient échelonnés sur deux ans. L'utilisation du Temple serait garantie pendant cette période.

### Conclusion

Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter le texte suivant :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- sur proposition de la Municipalité ;
- oui le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 748'000.- pour la rénovation de la toiture et des façades du Temple ;
2. de porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 30 ans ;
3. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'emprunt.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

Le Syndic  
Stéphane Costantini

La Secrétaire  
Fabienne Mani

Le sceau officiel de la Municipalité de Vallorbe est visible au centre, avec le texte "AU NOM DE LA MUNICIPALITE" au-dessus et "MUNICIPALITE DE VALLORBE" autour du blason. Le blason lui-même porte l'inscription "LIBERTÉ ET PATRIE".

Municipaux délégués : Stéphane Costantini, syndic et Roland Brouze, municipal des bâtiments